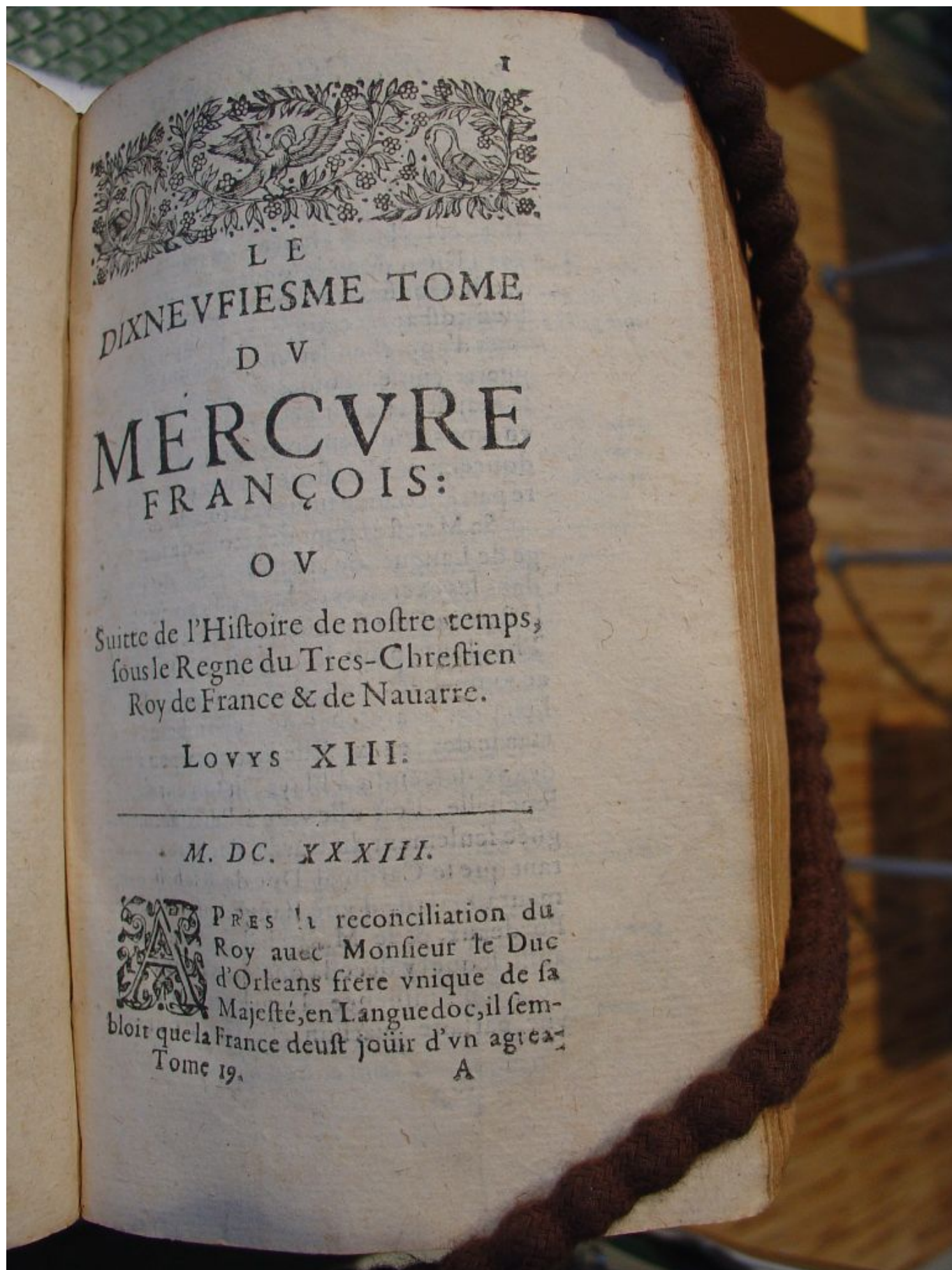
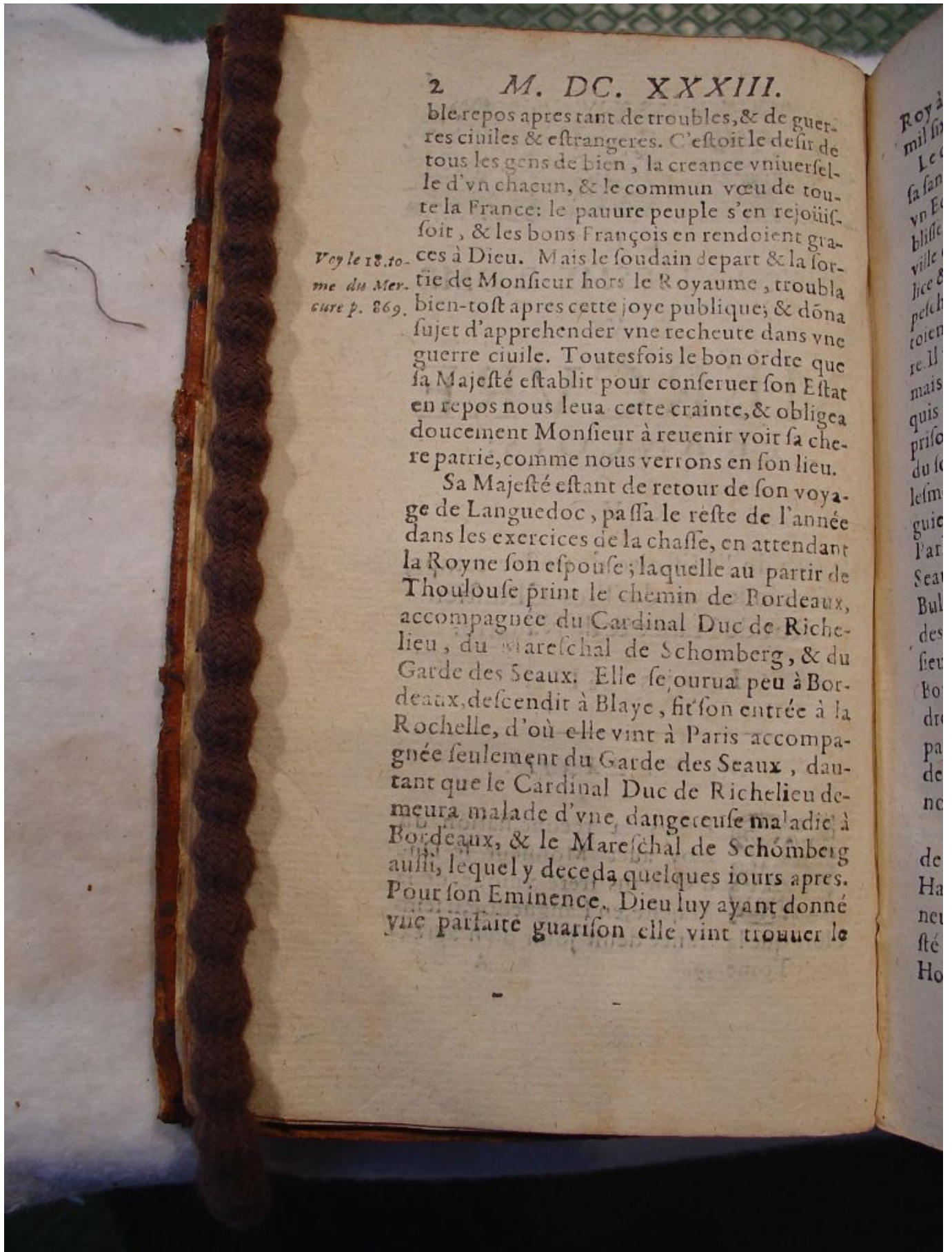


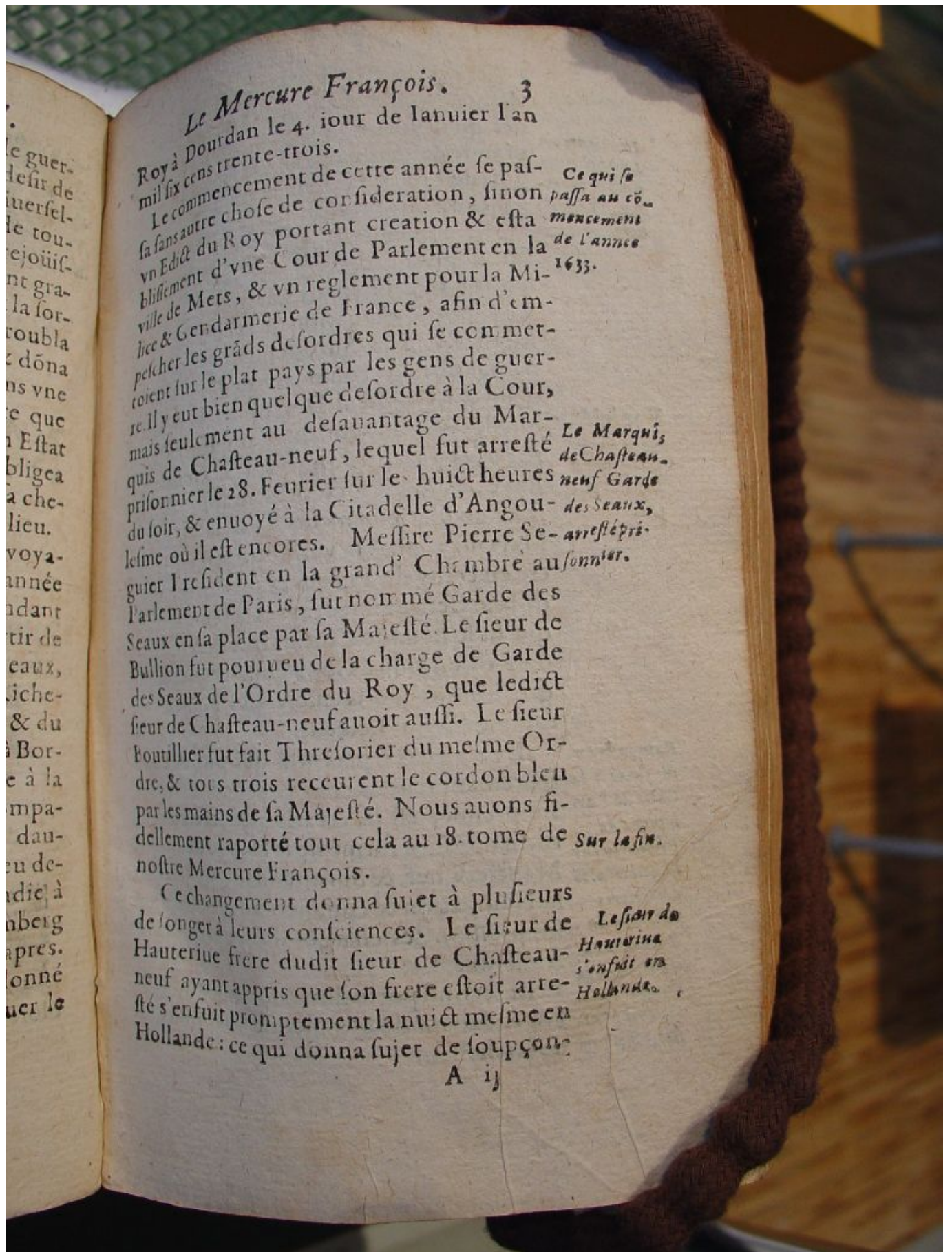
1633\_0001.jpg



1633\_0002.jpg



1633\_0003.jpg



*Le Mercure François.* 3

Roy à Dourdan le 4. iour de Ianuier l'an mil six cens trente-trois.

Le commencement de cette année se passa sans autre chose de consideration, sinon vn Edict du Roy portant creation & établissement d'vne Cour de Parlement en la ville de Mets, & vn reglement pour la Milice & Gendarmerie de France, afin d'empescher les grâds desordres qui se commettoient sur le plat pays par les gens de guerre. Il y eut bien quelque desordre à la Cour, mais seulement au desauantage du Marquis de Chasteau-neuf, lequel fut arresté prisonnier le 28. Feurier sur le huiët heures du soir, & enuoyé à la Citadelle d'Angoulême où il est encores. Messire Pierre Seignier I resident en la grand' Chambre au Parlement de Paris, fut nommé Garde des Seaux en sa place par sa Majesté. Le sieur de Bullion fut pourueu de la charge de Garde des Seaux de l'Ordre du Roy, que ledict sieur de Chasteau-neuf auoit aussi. Le sieur Boutillier fut fait Thresorier du mesme Ordre, & tous trois receurent le cordon bleu par les mains de sa Majesté. Nous auons fidellement rapporté tout cela au 18. tome de nostre Mercure François.

*Ce qui se passa au commencement de l'année 1633.*

*Le Marquis de Chasteau-neuf Garde des Seaux, arresté prisonnier.*

*Sur la fin.*

Ce changement donna suiet à plusieurs de songer à leurs consciences. Le sieur de Hauterive frere dudit sieur de Chasteau-neuf ayant appris que son frere estoit arresté s'ensuit promptement la nuit mesme en Hollande: ce qui donna sujet de soupçon.

*Le sieur de Hauterive s'ensuit en Hollande.*

1633\_0004.jpg

4 M. DC. XXXIII.

*Les sieurs de Lunville & du Iars arrestez prisonniers.*

Voy le Mercure François tome XIII. pag. 361.

*Remonstrance faite à la Cour de Parlement de Prouence sur la publication des lettres patentes du Roy portant creation de la charge de Grand Maistre, Chef, &*

ner qu'il y eust quelque chose de plus grande consequence en cét affaire. Le Marquis de Lunville leur nepueu, & le Cheualier du Iars furent enuoyez à la Bastille.

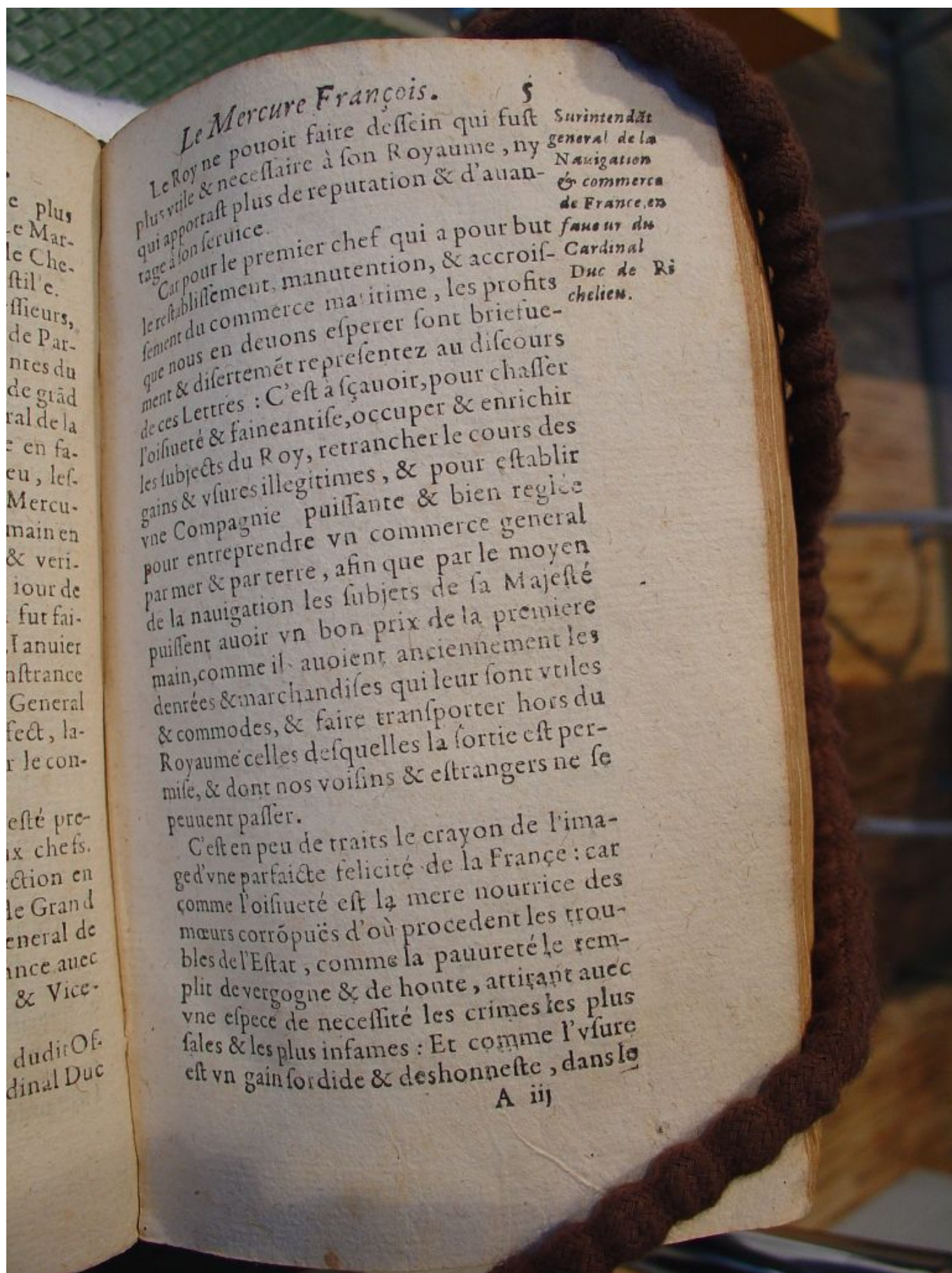
Auparauant la disgrace de ces Messieurs, furent publiez & verifiez en la Cour de Parlement de Prouence les lettres patentes du Roy, portans creation de la charge de grand Maistre, Chef & Surintendant general de la navigation & commerce de France en faueur du Cardinal Duc de Richelieu, lesquelles on peut voir au 13. tome du Mercure: elles furent données à S. Germain en Laye au mois d'Octobre l'an 1626. & verifiées au Parlement de Paris le 8. iour de Mars 1627. mais la verification n'en fut faite en celuy de Prouence que le 10. Ianuier de la presente année, apres la remonstrance que fit le sieur de Cormis Aduocat General du Roy en ladite Cour pour cét effect, laquelle nous auons inferée icy pour le contentement du Lecteur.

LES Lettres patentes qui ont esté presentement leuës, contiennent deux chefs. Le premier est la creation & erection en tiltre d'Office formé de la charge de Grand Maistre, Chef, & Surintendant General de la Navigation & commerce de France avec suppression des charges d'Amiral & Vice-Amiraux.

Le second porte don & octroy dudit Office en faueur de Monsieur le Cardinal Duc de Richelieu.

Le Roy  
plus velle  
qui appor  
tage à lon  
Ce po  
le reliable  
fement de  
que nous  
ment & d  
de ces Le  
foisnerè  
les subje  
gains &  
vne Cor  
pour en  
par mer  
de la na  
puissent  
main, co  
dentées  
& com  
Royaur  
mise, &  
peuen  
C'est  
ged'vn  
comme  
mours  
bles de  
plit de  
vne es  
fales &  
est vn g

1633\_0005.jpg



*Le Mercure François.*

Le Roy ne pouoit faire dessein qui fust plus utile & necessaire à son Royaume, ny qui apportast plus de reputation & d'auantage à son seruice.

Car pour le premier chef qui a pour but le reestablisement, manutention, & accroissement du commerce maritime, les profits que nous en deuons esperer sont briefuement & disertemēt representez au discours de ces Lettres : C'est à sçauoir, pour chasser l'oïsiueté & faineantise, occuper & enrichir les subjects du Roy, retrancher le cours des gains & vsures illegitimes, & pour establir vne Compagnie puissante & bien reglée pour entreprendre vn commerce general par mer & par terre, afin que par le moyen de la nauigation les subjects de sa Majesté puissent auoir vn bon prix de la premiere main, comme il auoient anciennement les denrées & marchandises qui leur sont vtils & commodés, & faire transporter hors du Royaume celles desquelles la sortie est permise, & dont nos voisins & estrangers ne se peuuent passer.

C'est en peu de traits le crayon de l'image d'vne parfaicte felicité de la France : car comme l'oïsiueté est la mere nourrice des mœurs corrópuës d'où procedent les troubles de l'Estat, comme la pauureté le remplit de vergogne & de honte, attirant avec vne espece de necessité les crimes les plus sales & les plus infames : Et comme l'vsure est vn gain fordide & deshoneste, dans le

A iij

Surintendant  
general de la  
Nauigation  
& commerce  
de France, en  
fauueur du  
Cardinal  
Duc de Ri  
chelieu.

e plus  
e Mar-  
le Che-  
stille.  
ffieurs,  
de Par-  
ntes du  
de gād  
ral de la  
e en fa-  
eu, les-  
Mercu-  
main en  
& veri-  
iour de  
fut fai-  
I auier  
nstrance  
General  
fect, la-  
r le con-  
esté pre-  
x chefs.  
ction en  
le Grand  
eneral de  
nce avec  
& Vice-  
dudit Of-  
dinal Duc

1633\_0006.jpg

6 M. DC. XXXIII.

progrez duquel on void aneantir & desse-  
cher les plus vertueuses & genereuses fa-  
milles pour produire de leur moielle & de  
leur sang des monstres de lascheté & de  
rapine.

Aussi est il évident qu'en chassant ces  
trois pestes de ce Royaume, & au contraire  
introduisant le travail & occupation hon-  
neste du commerce, & par son moyen atti-  
rant l'opulence & l'abondance de toutes  
commoditez, c'est le vray chemin pour le  
porter bien-tost entre les bras & les cares-  
ses d'une tres-agreable & riante prosperité.

Du commerce de la mer deriuent des  
profits inestimables. C'est le profit de l'or &  
de l'abondance, & la navigation qui nous  
met en main les instruments propres à com-  
battre & maistriser les vents, nous sert d'une  
admirable machine pour enleuer les peup-  
les & les terres toutes entieres, & en les en-  
tremeslant par la frequentation & par la  
participation des commoditez & des indu-  
stries conjoindre les hommes en l'affection  
de concitoyens de l'Vniuers. Ainsi que la  
mer penettrant la terre par ses eaux luy sert  
de liaison & de ciment; la navigation s'in-  
finuant & s'espandant par tous les endroits  
du monde, sert d'humeur radicale à la so-  
cieté & correspondance des nations.

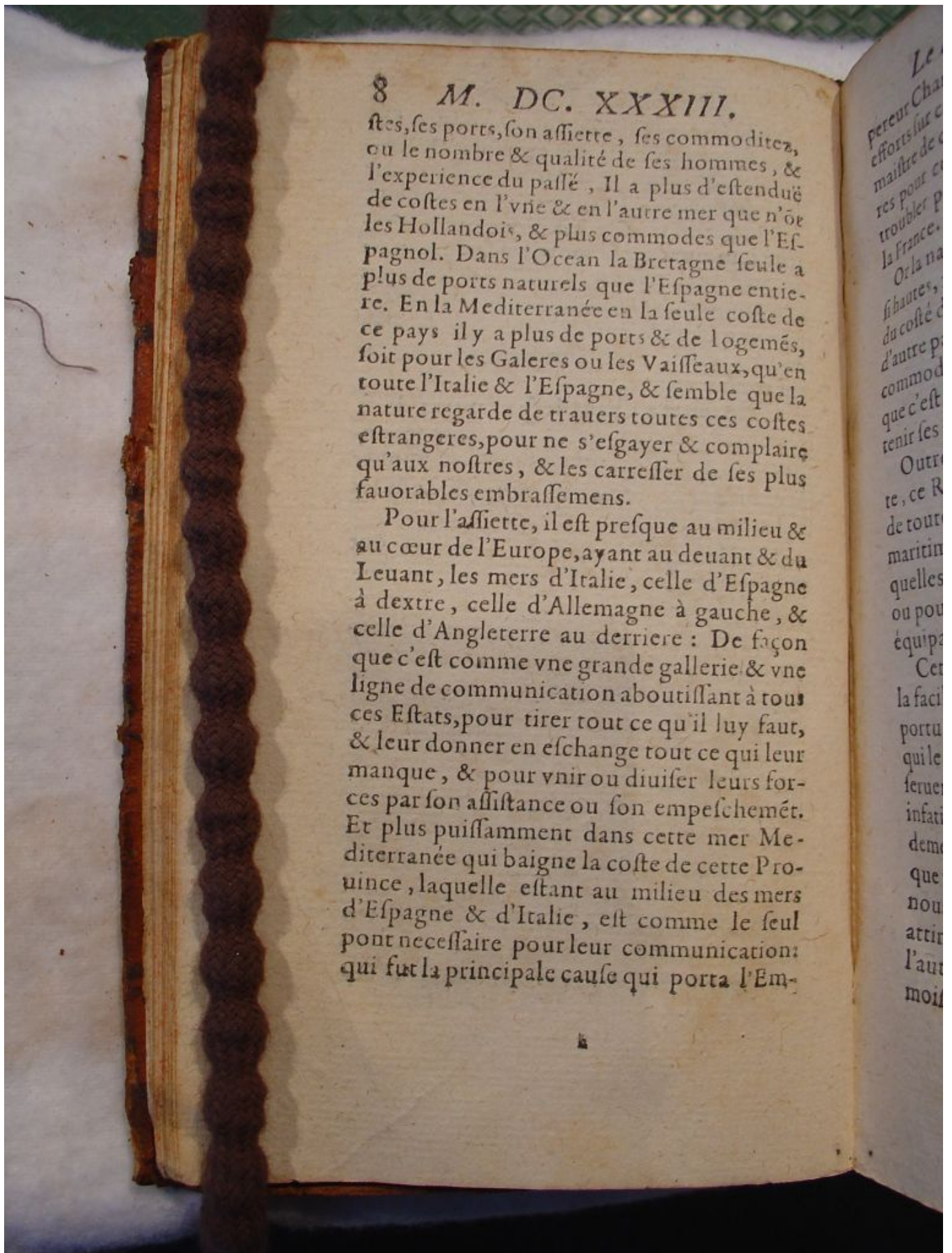
Il ne faut pas nous amuser à rechercher  
dans les histoires les auantages que le com-  
merce maritime a apporté aux anciens peu-

Le  
ples de Gre  
cle est tout  
blables &  
sans parler  
ny du gran  
leue leur n  
auns à ne  
Espagnols  
mieux qu  
court che  
agrandir  
L'Esp  
puissanc  
des qu'i  
sa grand  
Princes  
Les  
trouué  
plante  
culer  
fant p  
le s'et  
façon  
arme  
jours  
se lo  
la m  
ce d  
ord  
C  
voit  
foit

1633\_0007.jpg



1633\_0008.jpg



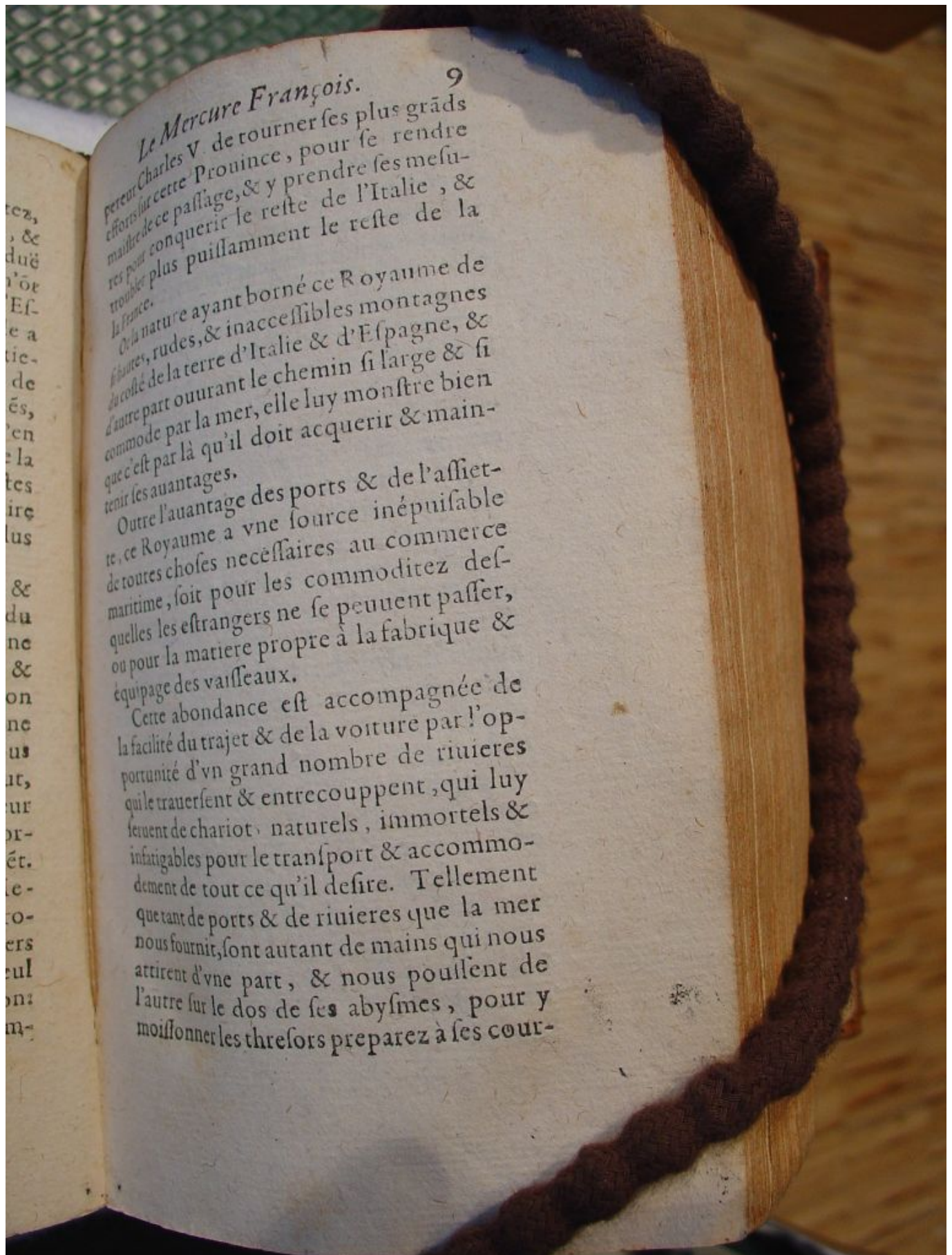
8 M. DC. XXXIII.  
stes, ses ports, son assiette, ses commoditez,  
ou le nombre & qualité de ses hommes, &  
l'experience du passé, Il a plus d'estenduë  
de costes en l'vne & en l'autre mer que n'ont  
les Hollandois, & plus commodes que l'Es-  
pagnol. Dans l'Ocean la Bretagne seule a  
plus de ports naturels que l'Espagne entie-  
re. En la Mediterranée en la seule coste de  
ce pays il y a plus de ports & de logemés,  
soit pour les Galeres ou les Vaisseaux, qu'en  
toute l'Italie & l'Espagne, & semble que la  
nature regarde de trauers toutes ces costes  
estrangeres, pour ne s'esgayer & complaire  
qu'aux nostres, & les carresser de ses plus  
fauorables embrassemens.

Pour l'assiette, il est presque au milieu &  
au cœur de l'Europe, ayant au deuant & du  
Leuant, les mers d'Italie, celle d'Espagne  
à dextre, celle d'Allemagne à gauche, &  
celle d'Angleterre au derriere: De façon  
que c'est comme vne grande gallerie & vne  
ligne de communication aboutissant à tous  
ces Estats, pour tirer tout ce qu'il luy faut,  
& leur donner en eschange tout ce qui leur  
manque, & pour vnir ou diuiser leurs for-  
ces par son assistance ou son empeschemét.  
Et plus puissamment dans cette mer Me-  
diterranée qui baigne la coste de cette Pro-  
vince, laquelle estant au milieu des mers  
d'Espagne & d'Italie, est comme le seul  
pont necessaire pour leur communication:  
qui fut la principale cause qui porta l'Em-

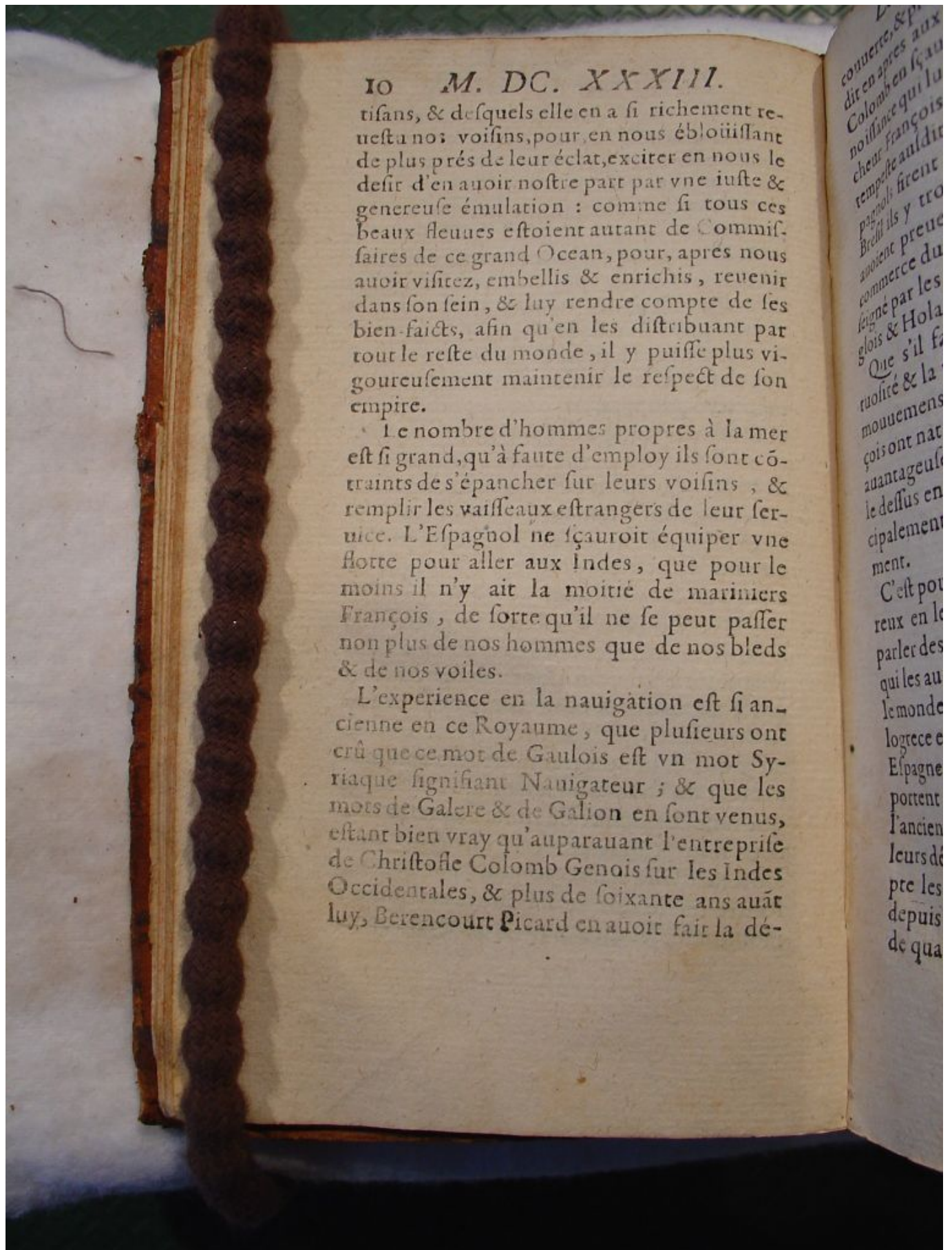
Le  
pereur Cha  
efforts sur c  
maistre de c  
res pour c  
troubler p  
la France.  
Or la na  
si hautes,  
du costé d  
d'autre p  
commod  
que c'est  
tenir ses  
Outre  
re, ce R  
de tout  
maritin  
quelles  
ou pou  
équipa  
Cet  
la faci  
portu  
qui le  
ferue  
infati  
deme  
que  
nou  
attir  
l'aut  
moi



1633\_0009.jpg



1633\_0010.jpg



10 M. DC. XXXIII.

tifans, & desquels elle en a si richement re-  
uestu nos voisins, pour en nous ébloüissant  
de plus près de leur éclat, exciter en nous le  
desir d'en auoir nostre part par vne iuste &  
genereuse émulation : comme si tous ces  
beaux fleuves estoient autant de Commis-  
saires de ce grand Ocean, pour, après nous  
auoir visitez, embellis & enrichis, reuenir  
dans son sein, & luy rendre compte de ses  
bien-faiçts, afin qu'en les distribuant par  
tout le reste du monde, il y puisse plus vi-  
goureusement maintenir le respect de son  
empire.

Le nombre d'hommes propres à la mer  
est si grand, qu'à faute d'employ ils sont cō-  
traints de s'épancher sur leurs voisins, &  
remplir les vaisseaux estrangers de leur ser-  
uice. L'Espagnol ne scauroit équiper vne  
flotte pour aller aux Indes, que pour le  
moins il n'y ait la moitié de mariniers  
François, de sorte qu'il ne se peut passer  
non plus de nos hommes que de nos bleds  
& de nos voiles.

L'expérience en la nauigation est si an-  
cienne en ce Royaume, que plusieurs ont  
crû que ce mot de Gaulois est vn mot Sy-  
riacque signifiant Navigateur ; & que les  
mots de Galere & de Galion en sont venus,  
estant bien vray qu'auparauant l'entreprise  
de Christoffe Colomb Genois sur les Indes  
Occidentales, & plus de soixante ans auât  
luy, Berencourt Picard en auoit fait la dé-

conuerce, & p  
dit en apres aux  
Colomb en scau  
noissance qui lu  
cheur François  
tempste au dit  
pagnols firent  
Brenil ils y tro  
auoient preue  
commerce du  
seigné par les  
glois & Hola  
Que s'il fa  
ruoiré & la  
mouemens  
çois ont nar  
auantageuse  
le dessus en  
cipalement  
ment.  
C'est pou  
reux en le  
parler des  
qui les au  
le monde  
logrece e  
Elspagne  
portent  
l'ancien  
leurs de  
pte les  
depuis  
de qua

**Image issue du site [mercurefrancois.ehess.fr](http://mercurefrancois.ehess.fr) - Cliché (c) Cécile Soudan**